



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 09 juin 2023

Délibération n° 2

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 02 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/06/2013

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 19h20

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 - Désignation des délégués titulaires et de leurs suppléants
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le 24 septembre 2023 aura lieu l'élection des sénateurs qui sont nommés par un collège comprenant les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux.

Pour cela, le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 dispose que le Maire de chaque commune est tenu de convoquer son Conseil Municipal afin de désigner ses délégués titulaires et suppléants en vu de l'élection sénatoriale.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, les listes ne comprennent que des candidats aux fonctions de suppléants.

L'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 annexé à la présente précise notamment le nombre de suppléants à élire, soit pour la Ville du Puy-en-Velay 9 délégués suppléants. Seuls peuvent être désignés suppléants les électeurs inscrits sur la liste électorale de la Commune.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les Conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms (panachage) et sans modification de l'ordre de présentation des candidats (l'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation). Elle a lieu suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Une note de synthèse sur le déroulement de la réunion est jointe en annexe de la présente.

Le Conseil Municipal :

- PROCÈDE à la désignation des 9 délégués suppléants de la commune du Puy-en-Velay conformément au procès-verbal joint en annexe :
 - Monsieur PORTAL Jean-Pierre,
 - Madame BELLUT Valérie,
 - Monsieur VINCENT Claude,
 - Madame PETIT Marie-Pierre,
 - Monsieur CHALAYE Gilles,
 - Madame BOUDIGNON Pascale,
 - Monsieur LASHERME Christophe,
 - Madame MIALHE Anne-Lise,
 - Monsieur ALLIBERT Didier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 9 juin 2023,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 09 juin
2023